



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 29239

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dépistage du cancer colorectal. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Avec 37 000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal est le troisième cancer le plus fréquent en France après les cancers de la prostate et du sein. Les causes des cancers colorectaux ne sont que partiellement connues. L'excès calorique et la sédentarité sont des facteurs de risque établis comme le sont aussi l'alcool et le tabac, tandis que les légumes jouent un rôle protecteur. La très grande majorité des cancers colorectaux survient chez des sujets âgés de plus de 50 ans n'appartenant pas aux groupes à risques. Il est établi, qu'en faisant une recherche de sang occulte dans les selles tous les deux ans pour les personnes âgées entre 50 et 74 ans suivie d'une coloscopie en cas de résultat positif, il est possible de diminuer de 15 % à 20 % la mortalité par cancer colorectal. Le ministère chargé de la santé a progressivement mis en place un programme de dépistage organisé qui propose aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans un test gratuit de recherche de sang non visible dans les selles. Cette volonté politique a été formalisée dans le plan cancer 2003-2007. En 2002, à la suite de deux appels à candidatures, 22 départements ont été initialement sélectionnés comme sites pilotes pour la mise en oeuvre expérimentale de ce programme national. En 2005, le ministre chargé de la santé a annoncé la généralisation de ce programme sur le territoire national. Ce processus sera achevé courant 2008 puisque la totalité des départements sera couverte par ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29239

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6696

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8666